

**AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE**

art. L.411-2 du code de l'Env

Référence du projet : 2022-00944-011-001

Dénomination du projet : Renouvellement Urbain Bagatelle

Bénéficiaire (s) : Toulouse Métropole, Toulouse Métropole habitat, Patrimoine SA, Ville de Toulouse

Lieu des opérations : Toulouse (31)

Espèces protégées concernées : Chiroptères (Murin de Daubenton, Pipistrelle de Kulh, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Oreillard gris), Oiseaux, Hérisson d'Europe, Couleuvre verte-et-jaune, Lézard des murailles

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le CSRPN donne un avis favorable à cette demande de travaux de renouvellement urbain de Bagatelle, et valide le protocole décrit pour la mise en place de la mesure R8,

Le CSRPN tient à préciser que la recréation d'habitat prévue au fur et à mesure des dégradations doit être réalisée rapidement, mais ne constitue pas une mesure de compensation.

Le CSRPN émet les recommandations suivantes sur les travaux envisagés :

- A ce stade, les détails des travaux n'étant pas décrits et les enjeux de protection des chiroptères souvent potentiels, la mesure R0 qui permet d'adapter au cas par cas les travaux aux enjeux est importante à respecter ;
- Une gestion différenciée des espaces verts est nécessaire, par exemple, des fauches tardives de prairies fleuries et la non utilisation de produits phytosanitaires, pour favoriser le développement de populations d'insectes dont se nourrissent les chiroptères ;
- Le sauvetage de chiroptères doit être réalisé par des personnes habilitées ;
- Une information sur la prise en compte de la biodiversité lors des travaux doit permettre une meilleure compréhension et acceptation des mesures de protection des chiroptères par les futurs habitants.

**AVIS : Favorable [ X ]****Favorable sous conditions [ ]****Défavorable [ ]**Présidence du CSRPN  
Présidence du GT ERC/DEP[ ]  
[X]

Fait le : 3 février 2023

Signature :  
Nom : Jean-Louis Hemptinne et James Molina

